

L'ONF encourage la biomasse industrielle au détriment des forêts et du climat

9 mai 2018 / Pierre Isnard-Dupuy (Reporterre)



Sous l'impulsion de l'Union européenne, la biomasse destinée à la production d'électricité se développe sur le continent. Syndicalistes forestiers et écologistes s'inquiètent de cette tendance à l'« industrialisation » de la forêt, illustrée par cette découverte de Reporterre : l'Office national des forêts (ONF) installe une filière

d'approvisionnement de la centrale à biomasse de Gardanne et exporte au Danemark.

- *Marseille (Bouches-du-Rhône), correspondance*

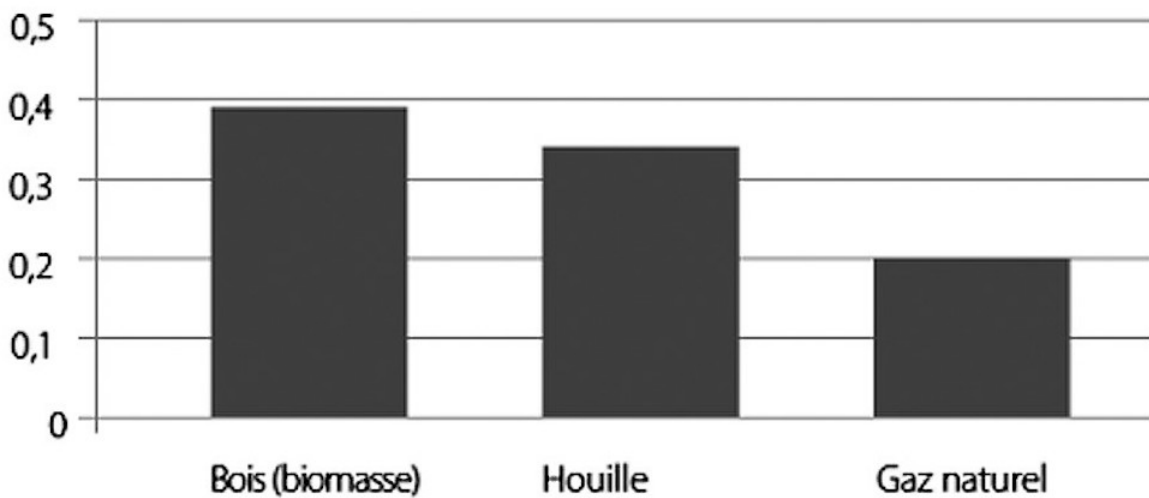
Remplacer le charbon par du bois dans les centrales thermiques pour produire de l'électricité, la Commission européenne en rêve comme solution au défi climatique. En France, l'objectif est partagé par Nicolas Hulot. Répondre « *aux objectifs d'accélération du développement des énergies renouvelables rappelés lors du [sommet sur le climat One Planet Summit](#)* », en décembre dernier à Paris, est sa volonté, affirmée dans un communiqué à l'occasion de la [désignation de 11 projets de biomasse lauréats pour être soutenus par l'État](#).

Mais pour plusieurs ONG environnementales, le développement industriel du bois-énergie remet en cause son caractère renouvelable. Pire, la généralisation de l'utilisation du bois pour la production d'électricité dans de grandes centrales thermiques rendrait l'impact de cette énergie sur le climat plus néfaste que le charbon, alors que ses partisans défendent une « *neutralité carbone* ». « *Si les forêts sont exploitées de manière plus intensive en permanence à cause de la bioénergie, elles ne parviendront jamais à régénérer le réservoir de carbone perdu* », juge [la Fern](#), une ONG qui agit auprès de la Commission européenne pour qu'elle change sa vision économique de la forêt.



« Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique », note de la Fern, octobre 2016.

Figure 1 : émissions de dioxyde de carbone produites par divers combustibles, en kg CO₂/kWh (source : Volker Quaschnig, 2015)



Extrait du rapport de la Fern.

Avec le développement outrancier du bois-énergie, les écologistes craignent que la ressource forestière ne soit plus considérée que **comme une ressource minière**, exploitée au meilleur rendement, au détriment de son écologie.

Si cet approvisionnement se met en place, il contredira l'argument qu'avance l'énergéticien quant à sa « fourniture locale »

Dans ce contexte, l'Office national des forêts (ONF), qui gère le domaine public forestier, développe des filières d'approvisionnement pour les centrales à biomasse. Fort de livraisons réussies en septembre par voie fluviale du Jura à la centrale de Gardanne (exploitée par Uniper dans les Bouches-du-Rhône), ONF Énergie, **filiale de l'organisme public** pour la commercialisation des plaquettes forestières, exporte depuis fin 2017 au... Danemark.



Déchargement de bois au port fluvial d'Arles.

Le 5 septembre 2017, 1.500 tonnes de plaquettes forestières en provenance de la forêt domaniale de Chaux (Jura) ont donc été débarquées au port d'Arles (Bouches-du-Rhône). Ce transport fluvial était organisé par ONF Énergie depuis le port sur la Saône de Pagny-le-Château (Côte-d'Or), nous apprend une note interne consultée par *Reporterre*. Une deuxième livraison, de 1.650 tonnes de bois rond, a été effectuée par l'ONF suivant le même trajet le 18 septembre. Le port de Pagny-le-Château est situé à 40 kilomètres de la zone de coupe. Depuis Arles, le bois est rechargé sur camion pour atteindre la centrale de Gardanne, exploitée par Uniper, 90 kilomètres plus loin. L'expérimentation a été menée avec [le soutien de Voies navigables de France](#).

Selon l'ONF, ce serait un succès de « *transport à bas coût carbone* ». « *La même opération par voie routière aurait mobilisé 60 camions et multiplié par quatre le volume de carburant nécessaire* », précise la note. Sauf qu'en bout de chaîne, une noria de camions finira [par encombrer l'environnement des riverains de la centrale](#).

L'ONF espère la mise en place de deux livraisons par bateau chaque mois. Soit 36.000 tonnes de « *flux interrégionaux* » par an. Si cet approvisionnement se met en place, il contredira l'argument qu'avance l'énergéticien quant à sa « *fourniture locale* ». Le « *gisement* » se trouve à 500 kilomètres de la centrale thermique de Provence, au lieu du rayon des 250 km annoncés pour la fourniture « *locale* ». « *Le préfet de la région Paca a accordé une dérogation au plan d'approvisionnement pour faire une expérimentation sur un tonnage réduit pour de la biomasse venant de la région Bourgogne-Franche-Comté* », nous a répondu par courriel Jean-Michel Trotignon, le directeur du site Uniper de Gardanne.

C'est que l'appétit de ce mastodonte va être difficile à rassasier **avec la seule forêt méditerranéenne**, incapable de fournir les 850.000 tonnes nécessaires par an au fonctionnement de la centrale, jugent les écologistes mobilisés sur le dossier. Pour les dix premières années d'exploitation, Uniper entend se fournir à moitié par l'importation. Ce qu'il fait déjà depuis le Brésil.



Satisfait de cette expérience du transport fluvial vers le sud de la France, l'ONF a ainsi mis en place depuis octobre 2017 un approvisionnement maritime à destination de **la centrale de Skærbæk, au Danemark**, exploitée par Dong Energy. Après trois ans de travaux, la centrale danoise s'est définitivement **convertie à la biomasse fin octobre 2017**. Plus modeste que Gardanne, elle consomme **450.000 tonnes de bois par an**. Ce qui représente, tout de même, plus de 51 tonnes à l'heure. Elle intègre une cogénération, c'est-à-dire que la chaleur produite est valorisée dans un réseau pour le chauffage. Ce que ne propose pas à ce jour la centrale thermique de Provence. La centrale danoise « *cherche à diversifier ses approvisionnements en matière première et substituer une partie des quantités importées depuis les pays baltes par un approvisionnement régulier depuis la France* », apprend-on d'une autre note interne de l'ONF, elle aussi consultée par *Reporterre*.

La biomasse extraite des forêts manquera à la formation de l'humus

Début novembre 2017, un premier bateau de 4.000 tonnes y a acheminé du bois de l'Ouest parisien via le port de Rouen. Selon une autre note consultée par *Reporterre*, entre le 19 janvier et le 22 février, quatre autres navires de même capacité ont quitté le port d'Anvers (Belgique) avec du bois de Lorraine. Au moins **dix autres acheminements suivront cette année**, dont « *du bois des Hauts-de-France* », nous informe Christophe Chapoulet, le directeur d'ONF Énergie.



La centrale à biomasse danoise de Skærbæk.

Syndicalistes forestiers et militants du réseau SOS forêt s'inquiètent du développement d'une telle filière comme un facteur « *d'industrialisation de la forêt* ». « *Avant de répondre à un besoin économique, l'exploitation forestière doit s'adapter aux besoins écologiques en matière d'hydrologie, de biodiversité et aux besoins sociaux, c'est-à-dire à l'usage de loisirs de la forêt* », dit le forestier lorrain Nicolas Gomez, syndiqué au Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel (Snupfen). Une vision que nous expose aussi le directeur d'ONF Énergie. Mais pour Nicolas Gomez, la biomasse industrielle « *n'est pas écologiquement neutre. Le volume demandé implique des forêts cultivées dédiées* ». Gérard Grouazel, de SOS forêt Franche-Comté, compare l'évolution de l'exploitation de la forêt à l'agriculture qui « *ne veut faire que des grands champs de maïs* ». Cyril Gilet, du Snupfen et de SOS forêt Bourgogne, est critique d'une « *exploitation en tige complète. Jusqu'à la cime, tout part dans le broyeur qui produit les plaquettes. Ce qui conduit à un export de la matière organique qui va manquer au peuplement* ». Autrement dit, la biomasse extraite des forêts manquera à la formation de

l'humus.

Les écologistes de la forêt nuancent également le « *transport à bas coût carbone* » revendiqué par l'ONF, car réalisé par voie fluviale et maritime. Dans son journal syndical, le Snupfen de Lorraine sort sa calculette sur le bilan carbone du transport de bois pour le Danemark. Son exposé est fondé sur les normes de calcul de rejets de gaz à effets de serre de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Le premier transport par route jusqu'au port d'Anvers (10 camions) a rejeté 30 tonnes de CO₂. S'ajoute le transport par bateau (4 cargaisons de 4.000 tonnes) qui a rejeté 96 tonnes de CO₂. Ainsi, le « *bilan carbone estimé de l'opération est de 126 tonnes de CO₂ supplémentaires par rapport à une utilisation en circuit court* ». Et encore, « *nous n'avons pas calculé le bilan carbone du broyage, ni l'impact du prélèvement des rémanents qui auraient dû rester en forêt* », précise l'article. « *Donc, pas de quoi se glorifier de cette opération au bilan carbone discutable* ». « *Le bois-énergie est intéressant dans le cadre d'un circuit court, pour du bois bûche ou des petites chaufferies dans un rayon de 30 km* », défend le propriétaire forestier et sylviculteur Gérard Grouazel.

La demande de gros opérateurs est une chance, selon le directeur d'ONF Énergie

« *Il faut être vigilant, mais ne pas tomber dans la caricature* », rétorque Christophe Chapoulet, le directeur d'ONF Énergie. « *ONF Énergie n'exploite que les surplus de bois qui ne sont pas valorisables pour d'autres usages, comme le bois d'œuvre, et ne coupe pas plus que ce qui est disponible dans le respect du renouvellement de la forêt* », assure-t-il à Reporterre. « *Dans les chaufferies, les feuilles, les aiguilles et les petits rameaux posent problème donc, la plupart du temps, on les laisse sur place. Même si c'est vrai que dans certaines exploitations difficiles, ça nous arrive de sortir des arbres entiers* », poursuit-il. La technique de l'entreprise est simple. Le bois est stocké puis broyé en bord de route, à la lisière des parcelles forestières, pour produire les plaquettes.



Des plaquettes forestières.

La demande de gros opérateurs est une chance, selon le directeur d'ONF Énergie : « *Nous faisons face à une accumulation de stock par rapport à une demande locale trop faible. Le stock se dégrade à cause des intempéries.* » « *Le bois est en dépôt pendant un an à un an et demi, et finit dans un état lamentable* », observe sur le terrain Cyril Gilet, qui y voit plutôt l'expression d'une exploitation irraisonnée.

« *Il ne faut pas opposer petite chaufferie de village et grosse chaufferie. On a besoin d'un projet industriel de quelques dizaines de milliers de tonnes qui a besoin de bois toute l'année sinon il est extrêmement difficile de mettre en place une filière* »,

répond le directeur d'ONF Énergie. « *Notre distance moyenne de livraison est de 60 km. De toute façon, au-delà de 150 kilomètres, la rentabilité baisse, et cette réalité économique va nous limiter* », ajoute-t-il. Il n'y aurait donc aucun risque de concurrence déloyale pour ses clients les plus proches, qu'il juge « *prioritaires* ». À moins que les gros opérateurs ne s'arrogent toute la ressource grâce aux débouchés massifs qu'ils proposent.

LA CENTRALE DE GARDANNE DANS L'ATTENTE D'UNE NOUVELLE DÉCISION DE JUSTICE

Combustion de déchets verts, **valorisation de souches de vignes**, Uniper, l'exploitant de la centrale à charbon de Gardanne, s'épanche à nouveau dans la presse pour valider la transition d'une de ses unités à la biomasse, autrement dit au bois.



Stockage de bois à proximité de la centrale biomasse de Gardanne.

Le site industriel des Bouches-du-Rhône fera l'objet d'une décision de la cour administrative d'appel dans les prochaines semaines. Elle concernera **l'annulation de l'autorisation préfectorale d'exploitation**, rendue le 8 juin 2017 par le tribunal administratif de Marseille. Dans l'urgence, à la suite de cette décision de justice, la préfecture avait délivré une autorisation d'exploitation provisoire. L'appel porté par l'exploitant est **soutenu par le ministère de la Transition écologique et solidaire**. Depuis 2012, des associations et élus écologistes contestent le projet. Ils estiment que l'ampleur des volumes brûlés pour faire de l'électricité (850.000 tonnes par an) menace la forêt. Autour du site, ils critiquent les nuisances : bruit, pollution aux particules fines, circulation importante de camions.

Le démarrage officiel de l'unité industrielle se fait attendre depuis fin 2016. Ce « *n'est plus qu'une affaire de semaines* », dit Jean-Michel Trotignon, le responsable du site de Gardanne, **à La Provence**. Une annonce **déjà répétée par le passé**. Le plan d'approvisionnement, connu depuis le lancement du projet, est répété dans le journal local : « *55 % de ressource importée, 20 % de biomasse locale, 15 % de déchets de récupération, 10 % de bois en fin de vie.* » Voilà pour les dix premières années d'exploitation. Pour les dix années suivantes, l'industriel envisage une fourniture « *locale* », dans un rayon de 250 km autour de la centrale. Ce qui entraînera sans doute des conflits d'approvisionnement avec les chaufferies locales et d'autres industries de la région : **papeterie à Tarascon (Bouches-du-Rhône)**, centrales à biomasses **de Pierrelatte (Drôme)** et de Brignoles (Var).

Lire aussi : **Non, le bois n'est pas une énergie miracle**

Source : Pierre Isnard-Dupuy pour *Reporterre*

Photos :

. chapô : Chargement de bois au port fluvial de Pagny-le-Château (Côte-d'Or), capture d'une vidéo d'Aproport / Air Vision Project, **sur Youtube**.

. Arles : **Association française des ports intérieurs (AFPI)**

- . centrale de Provence : © Pierre Isnard-Dupuy/*Reporterre*
- . Danemark : Dong Energy
- . plaquettes : [Flickr](#) (Observatoire Régional Energie Climat Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur/CC BY-NC 2.0)
- . stockage : © [Gaétan Hutter](#)

- Emplacement : Accueil > Enquêtes >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-ONF-encourage-la-biomasse-industrielle-au-detrimement-des-forets-et-du-climat>